

- Management
- Emploi



Par Anne de Guigné

Mis à jour le 24/02/2017 à 17h26 | Publié le 24/02/2017 à 17h20



«Il faut de façon urgente réformer le marché du travail!»

INTERVIEW - À trois mois de la présidentielle, le président de l'Afep (Association française des entreprises privées), Pierre Pringuet, livre au *Figaro* ses recommandations pour le prochain quinquennat.

LE FIGARO. - Depuis un an, le chômage a entamé une lente décrue. Comment expliquez-vous ce retournement?

Pierre PRINGUET. - **La baisse du chômage** est liée aux créations d'emplois dans les entreprises, qui s'améliorent après trois ou quatre années dans le rouge. Les mesures pour la compétitivité du pays - pacte de responsabilité, **CICE** - commencent à payer. Il est essentiel que le prochain gouvernement reste sur cette ligne et l'approfondisse.

Les programmes des candidats à la présidentielle vous rassurent-ils sur ce point ?

Je constate que les deux côtés de l'échiquier politique sont traversés par la même idée fautive: il existerait en France une quantité de travail définie. C'est ce concept qui est à l'origine du **revenu universel** comme de la préférence nationale pour l'emploi. Cette doctrine avait aussi inspiré les 35 heures à la fin des années 1990. Le vivier d'emplois en France est défini par la compétitivité des entreprises. Pour l'améliorer, il faut réduire les charges pesant sur le travail, donc réduire les dépenses publiques, ce qui implique évidemment de réformer les retraites. Il faut aussi de façon urgente réformer le marché du travail. À l'**Afep**, environ 15 % de nos membres sont des filiales françaises de groupes étrangers. Tous nous le répètent: vue de leurs sièges, la France, c'est trop compliqué!

«Le plus important est de sécuriser la rupture du contrat de travail en CDI»

Quelles mesures sont pour vous prioritaires ?

Le plus important est de sécuriser la rupture du contrat de travail en CDI. Cela passe par plusieurs évolutions: l'ajout de la réorganisation de l'entreprise dans les motifs justifiant un licenciement économique, l'appréciation des difficultés d'une entreprise sur le périmètre national et non plus international, le plafonnement des indemnités prud'homales et une réduction des délais de contestation du licenciement. La somme de ces mesures permettra de lever les freins à l'embauche et de modifier la répartition de ces embauches, qui s'effectuent aujourd'hui très majoritairement en CDD, au profit de CDI.

Êtes-vous favorable à une réforme du temps de travail ?

Le passage aux 35 heures a constitué une erreur fondamentale de diagnostic. Il a provoqué un choc négatif de compétitivité, qui a coûté cher à l'économie française. Sur le temps de travail, le dialogue dans l'entreprise doit primer. Nous souhaitons que chaque entreprise puisse décider, par la négociation, où elle veut mettre le curseur sur le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. En l'absence d'accord collectif, nous proposons de fixer une durée supplétive à 39 heures. Sur ce sujet important, il ne faut pas que le symbole politique l'emporte sur l'efficacité économique.

«La dépense publique française n'est plus soutenable. Elle étouffe la création d'activité et les entreprises»

La loi El Khomri a provoqué des mois de manifestation. Pensez-vous que le pays soit mûr pour de nouvelles réformes?

Le rôle des politiques est de rendre possible ce qui est nécessaire. En France, la réforme est difficile. Il faudra donc définir une trajectoire soutenable, négociée. Ne pas tout lancer en même temps. L'État devra aussi sans doute faire acte d'autorité. Je ne souhaite pas opposer le système de protection sociale, qui est un bien commun, avec l'efficacité économique. Les deux avancent de pair. Mais, aujourd'hui, **la dépense publique française n'est plus soutenable**. Elle étouffe la création d'activité et les entreprises. Ce sont pourtant elles qui créent la croissance. Toute nouvelle liberté qui sera laissée aux entreprises sera utilisée pour créer de l'emploi.

Les négociations sur l'assurance-chômage ont repris. Quelles sont vos préconisations ?

Nous nous félicitons de la reprise des négociations que nous avons beaucoup défendue auprès du Medef. Il est essentiel que les partenaires sociaux prennent leurs responsabilités. En effet, la dette du régime sera bientôt égale à la somme des cotisations perçues en une année. Il est urgent de réformer profondément le système, pour faire des économies indispensables mais aussi davantage inciter à la reprise d'emploi. À cette fin, nous prônons une modification des paramètres d'indemnisation, notamment l'introduction d'une part de dégressivité, une réforme du régime des intermittents et de la filière sénior. Il faut également améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Sur les contrats courts, nous ne sommes pas opposés à un système de modulation des cotisations, mais rejetons toute forme de taxation qui aboutirait à une hausse globale du coût du travail.